

De l'abside... *... à la glacière*



**BULLETIN MUNICIPAL
VINASSAN
2023**



Sommaire

Page 1 : Le Mot du Maire

Page 2 : Réaménagement cœur de ville

Seconde jeunesse pour la salle Caraveilhe

Nouveaux jeunes pour les plus jeunes

Page 3 : Ecoles

Centre de loisirs

RPEI

Page 4 : Accueil nouveaux arrivants

CCFF

Cérémonies

Page 5 : Fête de la truffe

Fête de la Cartagène

Page 6 et 7 : Quelques photos des évènements de 2023

Page 8 : Club de l'Amitié

Nos associations

Jumelage de Plumelin

Page 9 : Village de Noël 2023

Page 10 : Les écogestes

Devinettes

Page 11 : Recensement

PIMMS

Elections

Page 12 : Téléréleve

Compostage obligatoire

Page 13 : Maire de Vinassan: M. OUSTRIC

Page 14: Recette

Vœux

Réponses devinettes



Mot du Maire



Mes chers concitoyens

L'année 2023 arrive à son terme, et voici donc son dernier bulletin municipal, il a pour but de vous informer sur l'actualité passée et à venir de notre village.

2023 a été, encore une fois, compliquée, socialement, moralement sur certains aspects comme l'inflation, les conflits géopolitiques et autres exactions que nous subissons. Cependant dans notre village, nous n'avons pas baissé les bras, et notamment grâce à nos bénévoles, avons continué à animer notre credo qui est le bien vivre ensemble sur notre commune. La création du village de Noël fait partie de cet ensemble d'animations. Il a été créé par un bon nombre de bénévoles qui se rencontrent dès le mois de septembre pour penser puis élaborer ce lieu magique qui égaye et rend féérique nos fêtes de fin d'année. Il a été inauguré le 09 décembre devant une foule joyeuse et nombreuse. Je tiens à remercier toutes les personnes, bénévoles dans nos associations qui ont œuvré toute l'année, dans toutes les festivités pour nous permettre de nous rencontrer, nous amuser, nous divertir ensemble dans notre village. 2023 a été également une grosse année de travaux, le projet de réhabilitation du centre historique a commencé. Cela fait l'objet d'un article spécifique dans le numéro. Une autre action forte a vu le jour, avec la création d'une permanence hebdomadaire dédiée aux services en partenariat avec le PIMM'S, à découvrir également plus loin. Il y a eu aussi beaucoup d'autres réalisations durant cette année. 2024 va être sur le même rythme de travaux avec la dernière phase de réalisation du cœur de village jusqu'au stade, ainsi que d'autres projets qui vous seront présentés lors de la cérémonie des vœux le 11 janvier 2024 au complexe.

Je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouveaux résidents de Vinassan et je terminerai en remerciant très sincèrement toutes les personnes qui ont travaillé, œuvré pour le bon fonctionnement et le bien être dans la Commune. Enseignants, commerçants, artisans, présidents d'associations et leurs bénévoles, patrouilleurs du CCFF, membres du CCAS ainsi que tout le personnel municipal un grand merci à vous tous. En ces temps difficiles, restons optimistes et je vous souhaite à tous que cette période de Noël soit un moment de plénitude, de joie pour vous et vos familles.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et le meilleur pour 2024.



MOT des COMMISSIONS

Réaménagement du cœur de ville

Le réaménagement complet du centre du village est le « Grand chantier » de la mandature. Celui-ci du reste a nécessité en amont une série d'études et de recherches quant au choix du projet et à la sélection des matériaux utilisés.

Ces travaux ont commencé l'an passé par l'enfouissement du réseau sec (électricité, téléphonie) et la remise en état du réseau humide (eaux, pluvial, eaux usées..). La partie visible du chantier, avec la pose du dallage, a ensuite été effectuée dans une première tranche qui englobe les rues de la menuiserie, Saint Martin, de la mairie, des arts, ainsi que la place Léon Blum, le parvis de l'église et le monument aux morts.

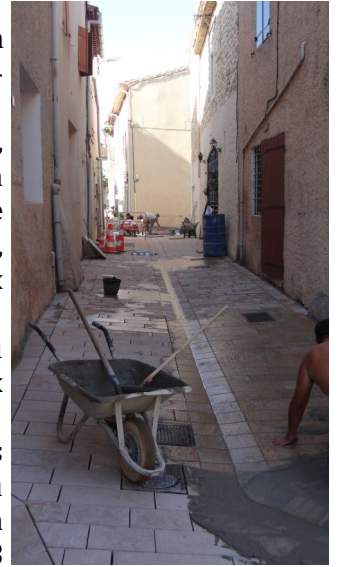
Vous pouvez dès à présent constater les changements bénéfiques apportés, tant au plan esthétique que pratique, avec des rues et places rendues prioritairement aux piétons.

La place Léon Blum va retrouver son charme d'antan avec le puits remis à jour, ses jardinières et son espace libéré pour les échanges et les rencontres, puis d'ici peu pour des événements. Le parvis de l'église et le monument aux morts retrouvent un aspect plus approprié à ce lieu. Les rues apparaissent plus belles. L'ouverture de 48 places de parking dont 18 privatives rue du Docteur Augé, auxquelles s'ajoutent les 17 places déjà créées au complexe, sont destinées à résoudre tout souci de stationnement.

La municipalité est consciente de la gêne occasionnée durant les travaux et des bouleversements que ces changements ont créés. Tout est fait cependant pour que ces tranches s'enchaînent les unes derrière les autres afin de limiter au mieux ces diverses contraintes.

De fait, la seconde tranche de travaux a débuté et concerne, dans un premier temps, les enfouissements et remises en état des réseaux enterrés de la rue du Dr Ferroul, de la rue du Docteur Augé jusqu'à sa jonction avec l'avenue du Général Leclerc et de l'impasse Jean Moulin.

Suivra ensuite le réaménagement des chaussées et trottoirs en 2024.



Seconde jeunesse pour la salle Caraveille

En parallèle du chantier de cœur de ville, la réfection de la salle Léon Caraveille a été l'autre chantier important de l'année 2023.

Toiture, peinture extérieure et intérieure, isolation, chauffage, climatisation et acoustique ont ainsi été réalisés, avant sa mise à disposition au public en mai pour la plus grande satisfaction de ses nombreux utilisateurs.



Vidéoprotection

Afin de lutter contre les incivilités, les forfaits et délits dont sont victimes nos concitoyens et les communes, le conseil municipal a fait installer en 2023, 15 caméras aux endroits les plus névralgiques et stratégiques de Vinassan.

Une deuxième campagne d'installation de caméras est prévue pour 2024. Elle est actuellement à l'étude afin de compléter le maillage sur notre commune.

MOT des COMMISSIONS

Les écoles

L'année scolaire 2023-2024 voit l'effectif de l'école se maintenir/ augmenter/diminuer par rapport à l'année précédente avec 143 élèves à l'école primaire et 63 à l'école maternelle.

L'étude surveillée, mise en place par la commune en 2022, est maintenue encore cette année. Elle est assurée par 3 institutrices. Elle connaît un vif succès auprès des parents.

Une alarme anti - intrusion a été installée dans les écoles afin d'assurer au mieux la sécurité de nos enfants.

Coté réjouissance de Noël, le mardi 4 décembre, le Père Noël est passé à l'école maternelle apporter le goûter offert par la mairie.

Le jeudi 14 décembre, au Complexe, les enfants ont assisté au spectacle de Noël de la Compagnie « Ici et pas ailleurs ».

Le vendredi 22 décembre, les primaires iront, le matin, au cinéma et l'après midi, dégusteront le goûter de Noël.



Centre de loisirs

Les communes de Armissan et Vinassan assurent et proposent durant l'année scolaire, les mercredis et certaines vacances de nombreuses activités de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans, où près de 50 enfants sont accueillis. Encadré par une équipe d'animation, l'accueil de loisirs est un lieu de socialisation, de jeux, de découvertes, d'écoute et d'échanges.

L'équipe d'animation a proposé durant l'été 2023 des activités et des sorties diversifiées et qualitatives sur le thème de la télé-réalité (pékin Express, Top chef, Kolanta, intervilles) et sur celui d'octobre, aux couleurs d'automne, sur le thème d'Halloween (création de décors, masques, déguisements...)

Prochain rendez vous est pris pour la première semaine des vacances de printemps, du 8 au 12 avril 2024 pour les petits Vinassanais et Armissanais.



Nouveaux jeux pour les plus jeunes

Afin d'offrir aux parents, un espace convivial où les enfants peuvent s'amuser, la commune a décidé de rajouter des jeux dans le jardin à proximité de la salle caravelle.

Ces travaux ont été réalisés en régie durant le dernier trimestre de cette année.



MOT des COMMISSIONS

Accueil des nouveaux arrivants



Comme tous les deux ans, 2023 a été marqué mardi 14 novembre par la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants. C'est à chaque fois pour le maire Didier Aldebert l'occasion de présenter la commune, ses services, ses associations et ses adresses utiles. C'est surtout l'occasion de permettre aux nouveaux venus, ne l'ayant pas déjà fait, de rencontrer toute l'équipe municipale et les Vinassanais présents à divers titres. Des contacts ont été pris, de nouveaux liens se sont créés devant permettre une intégration rapide au sein de notre commune.

Pour les néo-Vinassanais qui n'ont pu venir à cette réception et qui souhaitent néanmoins partager le Bien vivre ensemble que prônent Didier Aldebert et son équipe, n'hésitez pas à consulter le site internet www.vinassan.fr, les pages Facebook et Instagram Ville de Vinassan et l'application Vinactus. Vous y trouverez de multiples informations, les noms des élus, les services au public de la commune et les coordonnées des associations qui se feront un plaisir de vous accueillir.

RPEI

Depuis plusieurs années, tous les jeudis matin de 9h à 12h, le complexe accueille le Relais Petite Enfance Itinérant avec les assistantes maternelles de Vinassan et les enfants de 3 mois à 3 ans dont elles ont la garde. La directrice du RPEI propose des temps d'échange et d'écoute, plusieurs thèmes ont été proposés tel que l'organisation d'une rencontre intergénérationnelle avec les résidents de la maison de retraite de Salles d'Aude, des activités manuelles autour de la semaine du goût, sans oublier la matinée de prévention sur les dangers de la route avec l'intervention de nos deux policiers municipaux Kathy et Julien.

Sur l'année pas moins d'une dizaine d'assistantes maternelles et une vingtaine d'enfants participent aux ateliers.



Cérémonies commémoratives

La vie de la commune a été rythmée comme tous les ans, par les temps forts des 4 cérémonies commémoratives : 19 mars, 8 mai, 14 juillet et 11 novembre. La présence des vinassanais était toujours aussi nombreuse et recueillie.

Deux autres temps d'hommage ont été respectés :

Le 3 juillet le soutien aux maires et aux élus lors des événements de juillet 2023, en rappelant que les maires « sont profondément attachés à l'unité et à la cohésion de notre pays » « ils appellent à une mobilisation civique de la société pour le respect de la République et de la France ».

Le 16 octobre en hommage au professeur Bernard assassiné par un terroriste.



MOT des COMMISSIONS

Le 2e marché Truffes & Saveurs : un beau succès !

Un marché autour de la truffe de l'Aude qui a fait un carton plein avec ses 40 exposants, ses animations gratuites offertes par la Mairie de Vinassan : spectacle de fauconnerie, caricaturiste, balades à dos d'ânes, jeux en bois, concert avec « le cœur des hommes ».

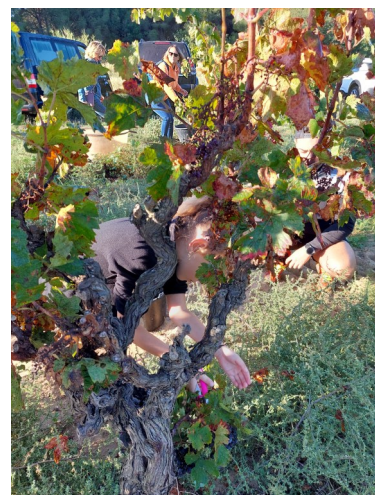
La présence des élus, bénévoles, exposants, associations et des nombreux visiteurs nous encouragent à continuer cet événement familial devenu incontournable à Vinassan.

Nous pouvons déjà vous annoncer la date du prochain Marché Truffes & Saveurs : ce sera le samedi 15 Juin 2024 et l'équipe organisatrice prépare des nouveautés pour cette 3ème édition ! Affaire à suivre.



Fête de la Cartagène

Le samedi 07 octobre 2023 la journée traditionnelle des vendanges a eu lieu. Autrefois grand rendez-vous annuel des vendangeurs, la Fête de la cartagène est aujourd'hui l'occasion pour chacun de découvrir ou redécouvrir certaines pratiques oubliées. Petits et grands s'exerceront aux gestes des vendanges à l'ancienne. Mais avant de commencer la cueillette un petit déjeuner a été proposé dès l'arrivée à la vigne. Après avoir repris des forces tous à vos sécateurs, avec la vendange manuelle animée par quelques viticulteurs et bénévoles, ramassage du raisin à la main, notre récolte transportée comme au bon vieux temps dans des comportes sur une charrette avec l'aide d'un cheval de trait. Enfin retour au parc de Thel pour le pressurage, dégustation du jus produit, mais aussi de notre cartagène de l'année passée. Quelle belle matinée nous avons vécu !!



QUELQUES PHOTOS DES EVENEMENTS DE 2023



Cérémonie Montestruc



Cérémonie du 14 juillet



Marché de la truffe



Village de Noël



Remise chèque TELETHON



Carnaval des écoles



Gouter Chorale du club de l'amitié



THEATRE LA RETIRADA



Rentrée scolaire



Kermesse école

QUELQUES PHOTOS DES EVENEMENTS DE 2023



Orchestre d'Harmonie de Vinassan



Cérémonie accueil nouveaux arrivants



Atelier CCAS nutrition seniors



Vide grenier 1er mai



Boite à livres



Vœux du maire



Remise 1ère brioche AFDAIM



Rues en fête



Apéritif républicain du 11 Novembre

MOT des COMMISSIONS

Club de l'Amitié

Le club de l'amitié propose plusieurs activités, telle que chorale tous les mardis de 14h à 16h30, ouverte à toutes les personnes aimant chanter quelque soit l'âge et le niveau. Des après midis récréatifs tous les jeudis de 14h à 16h 30 avec un petit loto suivi d'un goûter. Un repas est prévu au mois de juin pour se souhaiter bonnes vacances.

Deux prestations de la chorale ont lieu au mois de janvier et juin suivi d'un copieux goûter, un repas de Noël pour clôturer l'année écoulée, des journées d'animations avec présentation des produits du terroir, ou de matériel pour le bien être des séniors, des après midi théâtre, des sorties touristiques et ludiques à la journée, des voyages de plusieurs jour en France ou à l'étranger.

Le club de l'amitié participe aussi au Vinassos, et organise des lotos.



Nos associations

Un grand merci à nos associations qui lors des différentes manifestations de notre commune sont toujours présentes et investies, dans l'organisation comme dans l'animation.



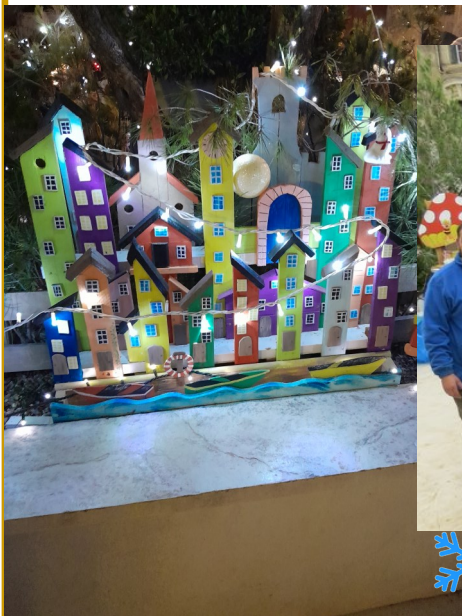
Jumelage de Plumelin



Le jumelage Vinassan Plumelin s'est concrétisé par la venue à Vinassan de nos amis et élus de Bretagne lors du week end de l'ascension. Ce séjour a été marqué par l'inauguration de la plaque commémorative de jumelage, et par des visites et découverte de notre territoire.



VILLAGE DE NOEL 2023



Les écogestes citoyens, pensez-y !

Petit rappel de la loi : Article 1385 du Code civil : "Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé."

Qu'est-ce qu'un trouble du voisinage ?

Un animal ne doit pas créer des troubles au voisinage. Cela comprend les troubles olfactifs, les nuisances sonores (article R 1336-5 du code de la santé publique) et tout autre élément qui portent atteinte à la tranquillité du voisinage.



Les obligations du propriétaire de l'animal

La Responsabilité du maître découle de l'article 1243 du code civil. Le propriétaire de l'animal, ou celui qui en a la garde est tenu de surveiller son animal et ne pas le laisser divaguer ; nettoyer ou enlever les excréments produits par ses animaux. La responsabilité du maître est une responsabilité de plein droit. Vous êtes donc responsable de dommages physiques ou matériels causés par votre animal. Attention cela concerne uniquement les animaux de compagnie type chiens/chats/lapins.

Pour rappel, la municipalité souhaite que ses administrés puissent se promener dans les rues du village et dans les espaces verts sans marcher sur des déjections. A cet effet, elle a mis à disposition des propriétaires de chiens, 7 distributeurs de sacs , et ce depuis plusieurs années déjà.

Le non respect pour les règles d'hygiène et de sécurité pour le propriétaire d'animaux sur le domaine public est prévu par le Code Pénal article R633-6, selon l'arrêté municipal 09-53 du 09 avril 2009.

L'infraction est sanctionnable par une contravention de 3ème classe d'un montant de 68 euros. La vidéooverbalisation pourra être utilisée dans le cadre d'incivilités.

Comment faire pour empêcher un chat d'aller chez les voisins ?

Les chats sont très sensibles aux odeurs et certaines d'entre elles vont les éloigner : Les plantes : la lavande, la menthe pouliot, le thym citronné, la mélisse, le géranium, les œillets d'inde...

Les répulsifs naturels pour chat sont les huiles essentielles de lavande, d'écorce d'orange, de citron ou de citronnelle. Le poivre moulu aussi est efficace, ainsi que le vinaigre blanc et la moutarde.

Un autre répulsif à chat pour l'extérieur peut être réalisé en mélangeant le jus d'une orange verte et du café fort. Vous pouvez également hacher ou broyer des écorces d'agrumes, et utiliser le marc de café dans le sol de vos plates-bandes pour décourager les visiteurs félines du voisinage.



Devinettes

1. A quelle adresse se trouve la permanence du PIMM'S, la mardi matin à Vinassan ?
2. De combien de places va disposer le parking situé rue du Dr Augé ?
3. Combien d'exposants étaient présents au marché Truffes et Saveurs 2023 ?
4. Combien de grammes de chocolat noir faut-il pour réaliser, en pâtisserie, la recette du Sapin de Noël notée dans ce bulletin?

Recensement obligatoire



A 16 ans, le recensement est obligatoire pour tous les adolescents.

La démarche est simple : il faut se rendre en mairie avec le livret de famille et une pièce d'identité et justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera alors remise. Celle-ci est obligatoire pour s'inscrire à un examen ou concours, s'inscrire au permis de conduire.

Pimms médiateur social

Tous les mardis de 9h à 12h, dans le local situé au 2B rue Dr Augé entre la bibliothèque et la salle Caraveille, une permanence est tenue par Madame Bertaud, représentant le PIMMS médiation du Narbonnais, organisme qui vient en complément des services fournis par la mairie. Cette médiatrice sociale vous aidera à résoudre vos problèmes ou échanges avec l'administration tels que papiers d'identité, cartes grises, suivi budget énergie ou des soucis rencontrés avec vos accès à internet. Une multitude d'organismes ou entreprises sont concernés, Département, Grand Narbonne, CAF, Kéolis, Enedis, Pôle emploi, CPAM, Carsat, point info justice.... Pour prendre rendez-vous, téléphonez au 04.68.45.29.07.



CCFF et Massif de la Clape

La saison est désormais terminée pour les patrouilleurs du Comité Communal des Feux de Forêt de Vinassan. Durant l'été dernier, aucun sinistre notable n'a eu lieu sur le secteur que surveillent en alternance les CCFF d'Armissan, de Salles d'Aude et de Vinassan. Le mérite en revient en grande partie à tous ces bénévoles qui malgré la canicule et la sécheresse ont patrouillé tous les jours sans relâche de juin à septembre.

La fermeture du massif de la Clape a contribué elle aussi à la protection de cet espace, la mission des hommes en orange étant de fait moins portée sur la prévention du public mais accentuée sur la surveillance.



Elections

La télérelève sur les compteurs d'eau se déploie à Vinassan



Afin de moderniser le service apporté aux usagers, le Grand Narbonne et la Commune ont décidé de développer la télérelève des compteurs d'eau sur la Commune de Vinassan.

La gestion de l'eau est assurée en régie par la Régie de l'Eau du Grand Narbonne : Vinassan fera partie des premières communes équipées.

Actuellement, la relève de compteur d'eau est annuelle. L'abonné règle deux factures : l'une basée sur une estimation de la consommation et la seconde relève du compteur, sur la consommation réelle.

La télérelève permettra à la Régie de l'Eau d'établir deux factures annuelles sur les volumes d'eau réellement consommés.

La télérelève permettra d'enregistrer automatiquement les volumes consommés et de les transmettre en temps réel, via un réseau radio, à une plateforme internet sécurisée. Elle est aussi un outil précieux pour détecter les consommations d'eau anormalement élevées liées à des fuites et informer les abonnés dans les meilleurs délais.

La régie de l'eau va donc équiper les compteurs du module radio nécessaire à la transmission des consommations.

Un courrier d'information de la Régie de l'Eau du Grand Narbonne sera envoyé à tous les usagers. Vinassan sera équipée à partir du 08.01.2024.

La télérelève sera effective à compter du 1^{er} février.

L'installation de la télérelève est réalisée sans frais pour l'abonné et le service est inclus dans l'abonnement.

À partir du 1er janvier 2024, il sera obligatoire de composter nos déchets.

Rappel : on appelle « biodéchets » les déchets organiques putrescibles :

Les déchets alimentaires ou « déchets de cuisine et de table » : déchets de cuisine tels que les restes de repas, de préparations (épluchures) ou les produits périmés non consommés, issus des ménages, des restaurants, des traiteurs, etc.

Les déchets issus de l'entretien des parcs et jardins ou « déchets verts » : tontes de pelouse, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles, etc.

Grâce au compostage et au paillage, les déchets organiques redeviennent des ressources pour le sol et les plantes. Il est possible de réduire le poids de ses ordures ménagères à l'aide d'un composteur domestique, en plastique ou en bois. Il permet de recycler nos déchets ménagers et de réaliser son propre compost.

Des composteurs sont à la vente au centre technique du Grand Narbonne, il faut se munir d'un justificatif de domicile et d'un chèque.

Coût d'un composteur domestique en plastique : 10€ volume 300L ; en bois : 30€ volume 400L.

À Narbonne: 89 rue Antoine Becquerel, le vendredi de 9h à 13h

Par ailleurs, les sites de compostage collectifs sont en cours de déploiement sur le territoire du Grand Narbonne (Déchetterie)



Maire de Vinassan:

De 1935 à 1941 : Monsieur OUSTRIC Benoit

Les élections ont eu lieu les 05 et 12 mai 1935.

Le 19 mai installation du conseil municipal, Mr OUSTRIC est élu Maire. Voici quelques souvenirs de cette mandature.

Le 24 mai : achat de livrets de la caisse d'épargne pour les élèves ayant été reçus au certificat d'études primaires. Un budget de 150 francs est alloué; ce budget sera dépassé car il importe que tous les élèves reçus soient récompensés sur les mêmes bases, c'est-à-dire 20 francs par élève diplômé.

Eclairage public : extension du réseau pour un budget de 2283 francs, cette somme sera insuffisante, un budget complémentaire sera voté pour un montant de 650 francs.

Hygiène du village : le conseil municipal signale qu'à l'approche des grandes chaleurs, il appartient au conseil municipal de veiller à ce que le village soit maintenu dans le plus grand état de propreté tant par le service municipal que par les habitants.

Juin 1935 : afin de sécuriser au mieux nos riverains, la décision est prise de limiter la vitesse des véhicules automobiles : 40 kms/h pour les voitures et 20 kms/h pour les Poids lourds.

Août 1935 : mise en place d'une cantine scolaire pendant la période des vendanges.

Autorisation du grappillage à l'issue des vendanges. Un arrêté réglementaire sera pris par le Conseil Municipal.

Amélioration de la voirie : Achat d'un rouleau compresseur.

Mise en place d'un pressoir communal ; bail de la vigne communale, ces terrains seront exploités par des fermiers.

Projet d'assainissement : réalisation de caniveaux.

Février 1941 : Dissolution du Conseil Municipal: mise en place d'une délégation spéciale, faisant suite à une lettre de Mr le Ministre de l'intérieur ; ce courrier indique que les membres de la dite commission doivent prendre immédiatement possession des pouvoirs municipaux. **Mr PECH André** du 17 février 1941 au 28 janvier 1942, puis de **Mr BECUS Joseph** jusqu'en avril 1945 date des élections municipales.

C'est en Août 1944 qu'a eu lieu la mise en place du Comité provisoire des Forces Françaises locales de l'intérieur, ce comité s'est réuni dans la salle de la mairie. Et en septembre Mr ALIBAUD Gilbert fut désigné Maire.

Ce n'est que le 29 avril 1945 qu'ont eu lieu les élections municipales, le 03 Mai 1945, Mr ALIBAUD est officiellement élu Maire par le nouveau conseil Municipal.

Deux années plus tard, c'est-à-dire le 19 octobre 1947 ; Mr CARAVEILHE est élu maire de Vinassan. Une petite anecdote lors de ces élections le Général De GAULLE a obtenu 1 voix.

Sapin de Noël feuilleté au chocolat



Ingrédients / pour 6 personnes

- 2 pâtes feuilletées
- 200 g de chocolat noir
- 20 cl de crème légère épaisse



Préparation:

Préchauffez le four à 180°C.

Cassez le chocolat en morceaux dans un bol. Faites bouillir 10cl de crème et versez-la sur le chocolat. Remuez le mélange à l'aide d'un fouet en partant du centre du bol. Ajoutez le restant de crème froide, remuez de nouveau et réservez.

Étalez une première pâte feuilletée, garnissez-la de chocolat fondu et recouvrez-la avec l'autre pâte feuilletée. Découpez la pâte en forme de sapin avec un couteau fin en gardant un tronc d'environ 5 cm de large. Coupez des bandes horizontales, puis torsadez-les.

Badigeonnez de jaune d'œuf pour obtenir un sapin bien doré.

Avec les chutes de pâte :

Taillez des étoiles à l'aide d'un emporte-pièce et collez-en une en haut du sapin. Enfournez pour 15 minutes (surveillez bien la cuisson).

Pour un sapin de Noël encore plus appétissant, vous pouvez décorer les branches avec des M&M's au chocolat.

Bon appétit



voeux

Réponses Devinettes

R1 : 2B rue du Dr Augé. R2 : 48 places. R3 : 40 exposants. R4 : 200 grammes.